



L'intendance suivra... ou pas

Une consultation publique vient de s'achever sur un projet de décret visant notamment à garantir l'intégration des dispositions des SAGE dans les outils d'aménagement des territoires.

Pour ce qui concerne la gestion des ressources qui alimentent en eau potable tous les girondins, la question de la compatibilité de nos documents d'urbanisme avec le SAGE des Nappes profondes de Gironde est une question d'intendance.



En effet, cette compatibilité est jugée à l'aune de la réponse apportée à la simple question : "quelle pression feront peser sur les nappes du SAGE les modalités pratiques d'approvisionnement en eau potable du territoire considéré ?".

Quand on sait que la zone sur laquelle les nappes de l'Eocène et du Campano Maastrichtien sont surexploitées couvre plus de 4 800 km², englobe 400 communes, compte plus de 1,2 million d'habitants et qu'il n'existe pas de ressource alternative à ces nappes pour l'eau potable sur une partie de cette zone, il n'est pas sûr que l'intendance suive facilement.

En matière d'aménagement, pour l'eau comme pour bien d'autres sujets, ce n'est pas aux contingences matérielles et environnementales de s'adapter à nos ambitions pour le territoire, mais bien l'inverse.

Célia MONSEIGNE
Présidente du SMEGREG

SMEGREG, une équipe renouvelée



Peu après l'approbation du SAGE des Nappes des profondes de Gironde en 2003, un poste a été créé au SMEGREG. Dédié aux économies d'eau, ses missions ont été étendues, au cours du temps, à la prospective de la demande en eau et aux questions de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE. Depuis le 12 février dernier c'est Alice VACELET qui occupe ce poste.



Nappe phréatique, nappes profondes, chacune son rythme

Il a beaucoup plu cet hiver en Gironde. Des pluies importantes qui ont permis de recharger rapidement et abondamment les nappes phréatiques.

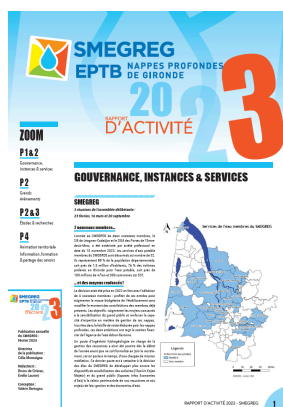
Première nappe sous le sol, la nappe phréatique est par essence très sensible aux aléas climatiques. Si elle est souvent la première à s'assécher, elle est aussi à même de déborder.

Mais qu'en est-il pour les nappes profondes ? Comment réagissent-elles aux précipitations ?



A découvrir !

Le rapport d'activité 2023 du SMEGREG est téléchargeable [ici](#) ! Au sommaire :



- les nouveaux membres, les moyens renforcés, les Commissions Locales de l'eau et les mouvements,
- les recherches locales et les études au long cours menées tout au long de l'année,
- la révision des autorisations de prélèvement pour l'eau potable,
- un bilan des actions menées dans le cadre des dispositifs de sensibilisation scolaire et grand public, les actions d'information et de partage de savoir et autres interventions dans les médias,
- mais aussi, les grands événements de l'année, un focus sur les activités viti-vinicoles, le budget du SMEGREG, ou encore le linéaire foré dans l'année... et le nombre de mètres de forage rebouchés !

3 questions à Frédéric HUNEAU Professeur d'hydrogéologie à l'Université de Corse

Dans certaines nappes profondes de Gironde, les eaux sont âgées de plusieurs dizaines de milliers d'année. Faut-il en conclure que ces nappes ne se renouvellent pas ?



Pas du tout, c'est simplement que la temporalité du renouvellement dépend du type de nappe. Les nappes les plus superficielles sont alimentées régulièrement par l'infiltration d'eau de pluie ou en provenance des cours d'eau par exemple. Par conséquent, elles se renouvellent rapidement, en quelques semaines, mois ou années. A l'inverse, les nappes profondes de Gironde n'ont que très peu de lien avec la surface, tout au moins pour les plus profondes. De plus, ces nappes peuvent stocker plusieurs centaines de milliards de m³ alors que le volume renouvelé chaque année est estimé à une centaine de millions de m³. Le renouvellement complet de leurs eaux nécessite donc plusieurs milliers d'années. Qui plus est, ce renouvellement se fait pour partie depuis d'autres nappes profondes où les eaux sont aussi très âgées.

Mais au fait, qu'est-ce que l'âge d'une eau souterraine ?

Une nappe d'eau souterraine est composée d'une multitude de gouttes d'eau. Ces gouttes d'eau peuvent avoir rejoint l'aquifère très récemment, et donc être plutôt « jeunes », ou y être stockées depuis plusieurs dizaines, centaines voire milliers d'années. L'âge de l'eau correspond à l'âge moyen de l'ensemble de ces gouttes d'eau. On parle également de temps de résidence ou de temps de séjour

« moyen » ou « apparent ». L'âge de l'eau est un outil essentiel pour la gestion des ressources en eau souterraine. Il permet par exemple d'estimer le renouvellement de la nappe ou sa vulnérabilité aux pollutions.

Très majoritairement destinées à l'alimentation en eau potable, ces eaux âgées ont-elles une date de péremption ?

Pas de péremption pour les nappes profondes de Gironde, c'est même tout l'inverse. C'est leur grand âge qui garantit leur excellente qualité. Ces eaux très anciennes se sont infiltrées il y a plusieurs milliers d'années et sont par conséquent naturellement exemptes de toute pollution d'origine d'humaine. En revanche, le contact prolongé entre l'eau et la roche peut entraîner la dissolution de certains minéraux. Les éléments naturellement présents dans la roche se retrouvent alors dans la nappe. C'est par exemple ce qui explique les teneurs en fluor localement élevées dans la nappe de l'Éocène.



Pompignac, « l'Ecole Engagée » 2024

Expérimenté pour la première fois durant l'année scolaire 2022-2023 avec l'école des Turitelles de Saucats, le projet "école engagée" est renouvelé cette année avec l'école élémentaire de Pompignac. Le principe ? Accompagner, dans le cadre du dispositif de sensibilisation en milieu scolaire l'Eau Un Enjeu Majeur, toutes les classes d'une même école dans un projet pédagogique sur la thématique de l'eau.



Conférences des Présidents de CLE

Réunis le 8 mars dernier à l'initiative du Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne (SMEAG), les Présidents des CLE des SAGE de l'axe Garonne ont constitué une Entente des Présidents de CLE.

Leur objectif ? Faire vivre la démocratie de l'eau autour des commissions qu'ils président, sur des objectifs communs et dans le respect des spécificités de leurs territoires.

